

Image not found or type unknown



Indemnisation victime fibromyalgie

Par **Maria16107**, le 12/05/2024 à 04:57

Bonjour j'aurai souhaité savoir si des personnes atteintes de fibromyalgie ++ ont touché une indemnisation.

Si cela est le cas à qui faut-il faire la demande.

Merci

Par **Cousinnestor**, le 12/05/2024 à 07:15

Hello !

Une petite recherche sur internet vous donnera des pistes de ce genre :

<https://fibromyalgiesos.fr/prise-en-charge/administrative/>

<https://umvie.com/comment-beneficier-de-laah-pour-la-fibromyalgie-demarches-et-droits/>

<https://www.ameli.fr/paris/assure/sante/themes/fibromyalgie/diagnostic>

A+

Par **Marck.ESP**, le 12/05/2024 à 08:31

Bonjour, bienvenue sur Legavox

Pourquoi évoquez vous une "indemnisation" (compensation financière destinée à réparer un dommage) ?

Faites vous un lien entre cette pathologie et votre activité professionnelle ou un accident ?

Par **janus2fr**, le 12/05/2024 à 08:35

Bonjour,

Même question, je ne comprends pas l'usage du terme "indemnisation".

Par **Cousinnestor**, le **12/05/2024** à **09:41**

(suite)

A ma connaissance il n'y a pas de tableau de MP incluant la fibromyalgie (mais je veux bien être détrompé le cas échéant). Et je vois mal que la survenue de cette maladie puisse être caractérisée comme étant un AT... (quelle date et heure ? quelles circonstances de travail ?)

A+